



**DISCOURS DE CLÔTURE
DU PRÉSIDENT BÂGE,
À LA SOIXANTE-QUINZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ROME, 22-23 AVRIL 2002**

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Je voudrais maintenant résumer les délibérations et rappeler les décisions prises au cours de la présente session.

Le Conseil d'administration a commencé son examen des questions financières par une analyse de l'état des contributions à la cinquième reconstitution des ressources du FIDA (EB 2002/75/R.2 et additif) et a noté que les instruments de contribution déposés et les versements effectués au titre d'annonces de contributions non appuyées par de tels instruments représentent jusqu'à présent 71% du montant total des contributions annoncées qui, après avoir été révisé à la hausse, se chiffre à 442,5 millions de USD. À ce propos, le coordonnateur des pays de la liste C a souligné que les dépôts et les versements effectués jusqu'à présent par lesdits pays avaient déjà dépassé 80% des contributions qu'ils avaient annoncées à la cinquième reconstitution, ce qui marque vigoureusement leur attachement au Fonds.

Le Conseil a ensuite examiné les rapports sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2001 (EB 2002/75/R.3) et pour le premier trimestre de 2002 (EB 2002/75/R.4), et constaté que si la perte globale enregistrée sur les placements en 2001 représentait un taux net de rendement de -2,26%, le rendement du premier trimestre de 2002 représentait en valeur annualisée +2,10%.

Les administrateurs ont accueilli favorablement le rapport sur la mise en œuvre de la nouvelle politique de placements du FIDA (EB 2002/75/R.34), qui a commencé en janvier 2002. Ils ont été nombreux à se féliciter de l'efficacité et de la rapidité avec lesquelles la direction avait réussi à réduire le niveau du portefeuille d'actions pour le ramener à environ 18% du portefeuille total, et ce sans encourir de perte. Les administrateurs ont exprimé l'espoir que l'évolution future des marchés boursiers permettrait de continuer à réduire le portefeuille d'actions pour le ramener à la proportion de 10% prévue par la nouvelle politique sans pour autant encourir de pertes inutiles.

Le Conseil d'administration a examiné les ressources disponibles pour engagement à cette session (EB 2002/75/R.5 et additif) et a approuvé l'utilisation du pouvoir d'engagement anticipé (PEA) à concurrence d'un montant de 106,2 millions de USD au maximum. Tout en reconnaissant que l'exercice de ce pouvoir était nécessaire à ce stade, certains administrateurs ont rappelé qu'à l'origine, le PEA avait été conçu pour couvrir des déficits de trésorerie temporaires et ils ont réitéré leurs



inquiétudes quant à l'utilisation de ce mécanisme comme élément systématique de financement du programme de prêts. La direction a fait observer que le Fonds s'employait à résoudre le problème que posait actuellement le manque de ressources non seulement en ayant recours au PEA mais aussi en réduisant le programme de prêts.

Il a été rappelé en outre que l'utilisation du pouvoir d'engagement anticipé est l'une des questions examinées par la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA. Entre-temps, les administrateurs ont demandé que les futurs rapports comprennent des informations sur le plafond d'utilisation du PEA, en se basant sur la politique des rentrées de prêts sur trois ans, ainsi qu'une ventilation plus détaillée des ressources reçues entre les sessions du Conseil.

Lorsqu'il a examiné le Rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts (EB 2002/75/R.6 et additif), le Conseil a noté qu'à la fin de 2001, le montant des arriérés avait légèrement augmenté, de 1,8 million de USD, par rapport à l'année précédente. Relevant que les arriérés de quatre pays représentaient 79% du total, les administrateurs ont pris note des efforts déployés par le Fonds pour régler le problème.

Le Conseil d'administration a passé en revue les états financiers vérifiés du FIDA pour 2001 (EB 2002/75/R.7), a pris note du quitus du Commissaire aux comptes et a approuvé la recommandation de soumettre les états financiers au Conseil des gouverneurs pour approbation définitive à sa vingt-sixième session. En outre, le Conseil a approuvé le vingt-troisième tirage sur les contributions des membres (EB 2002/75/R.8 et rectificatif), à concurrence d'un montant de 330,5 millions de USD au maximum, pour couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons en 2002. Dans la mesure du possible, les montants en question seront prélevés sur les contributions aux quatrième et cinquième reconstitutions, ou selon les modalités stipulées dans les accords conclus individuellement avec les États membres (EB 2002/75/C.R.P.1).

Le président du Comité d'audit a présenté le rapport du Comité sur ses soixante-sixième et soixante-septième réunions (EB 2002/75/R.9). Le Conseil a souscrit à ce rapport et a approuvé la recommandation du Comité de reconduire PriceWaterhouseCoopers dans ses fonctions de commissaire aux comptes pour les cinq prochaines années, sous réserve que les services de ce cabinet donnent satisfaction. Le Conseil a noté en outre que le Comité d'audit avait entrepris de réexaminer son mandat et présenterait, après avoir consulté la direction, des propositions au Conseil d'administration à sa prochaine session.

Le Conseil a examiné le rapport sur la première session de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (EB 2002/75/R.10) et a écouté un compte rendu oral sur la deuxième session de la Consultation. Les administrateurs ont relevé avec plaisir que les participants à ces deux sessions avaient manifesté la ferme volonté d'avancer rapidement et d'exploiter l'élan donné par la Conférence sur le financement du développement qui avait eu lieu à Monterrey (Mexique) en mars. Se référant à la documentation qui devrait être établie en vue de la troisième session de la Consultation, en juillet, le coordonnateur de la liste C a reconfirmé qu'il était prêt à travailler sur une partie de cette documentation lors de réunions intersessions avec ses collègues des autres listes et avec la direction.

Après avoir examiné le Rapport intérimaire sur le programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique) (EB 2002/75/R.11), les administrateurs se sont félicités de l'approche stratégique et de l'orientation qui caractérisaient désormais ce programme. Tout en accueillant avec satisfaction la définition qui avait été donnée des différentes composantes du projet pour 2002, les administrateurs ont estimé qu'il serait bon de recevoir à l'avenir un rapport plus détaillé, particulièrement pour ce qui était des allocations budgétaires. En réponse aux préoccupations exprimées à propos de l'utilisation de consultants pour ce programme, les administrateurs ont reçu



l'assurance que ce serait les services du Fonds qui se chargeraient d'en orienter et d'en produire les résultats.

Les administrateurs ont loué le Rapport de situation sur le portefeuille de projets (EB 2002/75/R.12), qu'ils ont jugé intéressant, complet et objectif et qui reflétait les aspects aussi bien quantitatifs que qualitatifs de la performance du portefeuille de projets du Fonds. Ils se sont dits particulièrement satisfaits de l'accent qui avait été mis sur la nécessité d'évaluer l'impact des projets et sur la cohérence entre ceux-ci et le Cadre stratégique. Des préoccupations ont été exprimées quant aux retards dans la prise d'effet des projets, mais il a été confirmé que le Fonds ne négligerait aucun effort pour rationaliser davantage les conditions d'entrée en vigueur des prêts.

Le rapport annuel sur l'évaluation (EB 2002/75/R.13) a lui aussi été accueilli favorablement par le Conseil d'administration, qui s'est félicité à la fois de la structure et de l'ampleur des travaux qui avaient été menés à bien en 2001. Les administrateurs ont reconnu la validité de la nouvelle méthode d'évaluation de l'impact et ont exprimé l'espoir que le Conseil recevrait bientôt le rapport d'évaluation sur l'innovation et les mesures adoptées par la direction dans ce domaine. En outre, les administrateurs ont insisté sur la nécessité de s'attacher à cibler et diffuser les résultats des évaluations aux différents partenaires.

Par ailleurs, les administrateurs se sont penchés sur le rôle du Comité de l'évaluation et sur les procédures selon lesquelles celui-ci faisait rapport au Conseil d'administration. Le Comité a été invité à tenir compte des délibérations à ce sujet, étant donné que son Règlement intérieur lui permettait, entre autres, de présenter directement au Conseil des rapports écrits et oraux. S'agissant de l'indépendance de la fonction d'évaluation au FIDA, la direction communiquerait au Comité des informations sur la pratique suivie par d'autres institutions internationales au sujet de la présentation des rapports d'évaluation à leurs organes directeurs ainsi qu'une analyse des considérations pertinentes à cet égard.

Le Conseil a approuvé la contribution à la réduction de la dette de l'Éthiopie envers le FIDA dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (EB 2002/75/R.14). En outre, il a pris note de l'étendue de la participation du Fonds à l'Initiative et des ressources extérieures qui avaient été annoncées pour l'aider à financer sa participation. Lorsqu'il a débattu de la mobilisation de ressources extérieures additionnelles, le Conseil a remercié le Gouvernement italien de ses mesures d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative du Jubilé.

Le Conseil d'administration a examiné les exposés des options et stratégies d'intervention (COSOP) pour la République arabe d'Égypte (EB 2002/75/R.15) et la République du Pérou (EB 2002/75/R.16 et rectificatif). Au cours des débats, il a été suggéré d'organiser une table ronde avec les administrateurs pour revoir la structure et le contenu des COSOP ainsi que la procédure de leur examen par le Conseil.

Le Conseil a approuvé six programmes et projets: deux en Afrique, deux en Asie, un dans la région Amérique latine et Caraïbes, et un autre dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Les prêts pour les programmes prévus en Haïti et en Inde ont été formulés et approuvés dans le cadre du Mécanisme flexible de financement (MFF). Le Conseil a également approuvé sept propositions de dons.

S'agissant de l'examen du Mécanisme flexible de financement (EB 2002/75/R.26), il a été décidé de soumettre au Conseil, à sa prochaine session, un rapport sur l'état des projets formulés dans le cadre de ce mécanisme. Ce rapport servirait, entre autres, à déterminer le moment auquel il conviendrait d'entreprendre une évaluation analytique complète du MFF.



Le Conseil d'administration a passé en revue les documents concernant les activités prévues au titre des projets pour 2002 et 2003 (EB 2002/75/R.32 et additifs) et a décidé d'examiner les COSOP du Kenya et du Soudan à sa soixante-sixième session. En outre, il a pris note du rapport d'étape sur le Programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE) (EB 2002/75/R.33), qui avait été axé, en 2001, sur le renforcement des capacités des bénéficiaires et de leurs organisations ainsi que sur le développement des institutions qui s'employaient à aider les ruraux pauvres à améliorer leurs moyens de subsistance.

En réponse aux préoccupations manifestées à propos des événements récents à Gaza et en Cisjordanie, il a été présenté au Conseil d'administration un rapport oral sur les opérations que mène actuellement le Fonds dans la région et l'impact que lesdits événements avaient eu sur les activités du FIDA. Le Fonds se préparait déjà à participer activement à l'assistance que prévoyait de fournir la communauté internationale, plus particulièrement dans le cadre de l'intervention au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies qui était envisagée. Étant donné l'urgence de la situation, la direction saisira l'occasion de s'entretenir avec les représentants de l'Autorité palestinienne lors de l'atelier régional sur l'évaluation de la pauvreté rurale et les opportunités stratégiques prévu à Beyrouth les 8 et 9 mai 2002 afin d'examiner les options les plus appropriées, et étudiera la possibilité de présenter au Conseil à sa prochaine session, en septembre, une proposition de programme de secours et de développement.

Enfin, le Conseil a pris note du rapport oral sur les travaux de rénovation prévus dans le bâtiment du siège du Fonds et a approuvé l'affichage sur le site public web du FIDA des documents approuvés pendant la session.

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Nous sommes ainsi parvenus à la fin de nos travaux. Avant de clore la session, cependant, je voudrais dire au revoir à deux de nos administrateurs au Conseil, l'Ambassadeur Jan Berteling, des Pays-Bas, coordonnateur des pays de la liste A, et M. Dag Briseid, de la Norvège. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les présents en les remerciant du précieux concours que chacun d'eux a apporté aux délibérations du Conseil d'administration. Nous souhaitons à nos collègues un plein succès dans leurs futures activités.

Je vous remercie d'avoir fait de cette session une réunion extrêmement productive et vous souhaite un bon été et, dans le cas des administrateurs qui ne résident pas à Rome, un bon voyage de retour.